

CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 27 juin 2024



RELECTURE : les **délibérations** sont communiquées **via le site et la borne** installée en juin 2024, lors de cette séance **le conseil opte pour les relectures via ces supports**, ainsi que pour la **signature d'une feuille de présence** en début de séance.

DÉLIBÉRATIONS

☐ **2024-15** : M. le Maire rappelle à ses collègues que, sur instructions de M. Le Préfet, notre délibération 2023-19 du 08/12/2023 relative à l'attribution de la prime de pouvoir d'achat a fait l'objet d'un retrait par le biais de notre délibération 2014-13 du 28/03/2024. De fait la demande d'avis au Centre De Gestion devait se faire par commune (de moins de 50 salariés), et n'était pas une décision de groupe automatique.

Le maire a donc produit une demande au nom de la commune en ce sens au CDG59, dont le CST a rendu un avis favorable signifié par le biais du courrier MD/DDDL/CR/MV daté du 17 mai 2024.

Il propose donc au conseil de renouveler sa décision d'attribution.

→ Adopté avec 09 voix pour et une abstention, au motif du libellé de la prime, au sujet duquel M. le maire souligne que l'intitulé n'est pas de son ressort, mais imposé.

☐ **2024-16** : M. le Maire rappelle à ses collègues les énormes bénéfices liés à la contractualisation avec la MEL, relative au Conseiller en Énergie Partagée : appui technique et savoir - faire extrêmement précieux, notamment en conseils, analyses et préconisations, montage des dossiers de demandes de subvention... Il propose de renouveler l'adhésion de la commune au dispositif, désormais dénommé CONSEILLER en ÉNERGIE PARTAGÉ / ÉCOMIE de FLUX pour la saison 01/07/2024 au 30/06/2027.

Rappelons que ce service, qui a été extrêmement profitable notamment pour mener le passade aux LEDS de toute la commune, est conclu pour 1€ par an et par habitant (239 retenus pour la base du contrat) et à l'ère des transitions énergétiques de toutes sortes, il conserve toute sa pertinence au regard du fait que nous ne disposons pas d'équipe technique. S'inscrivant dans les démarches de plus en plus prégnantes pour la rationalisation de l'utilisation des énergies, ce service nous aidera à pallier à notre manque d'ingénierie dans un domaine où les interventions se multiplieront

Je vous propose donc d'adopter la délibération, ce qui me permettra de signer la convention.

→ Adoption à l'unanimité.

☐ **2024-17** : les 95 communes de la MEL sont concernées par la Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE-m). Le maire propose d'exprimer un avis favorable quant au scénario de ZFE-m impliquant une interdiction de circulation aux véhicules Non-Classés et classés en vignettes Crit'Air 4, 5, proposé par la MEL. Il est primordial d'indiquer que, Outre les dérogations nationales, le conseil métropolitain, lors de sa séance du 19 avril 2024, a également retenu d'accorder des dérogations complémentaires, qui s'adresseraient :

- aux conducteurs en possession d'une carte Pass Pass nominative support d'un abonnement mensuel ou abonnement annuel Ilévia ou d'un abonnement TER à jour et en cours de validité, afin d'encourager au rabatement sur le réseau de transport urbain ou ferroviaire ;
- aux « petits rouleurs », dans la limite de 8 000 kilomètres par année, afin de permettre aux personnes utilisant peu leur véhicule de pouvoir continuer à se déplacer pour des raisons de nécessité ;
- aux véhicules dont le certificat d'immatriculation porte la mention « collection » ;
- aux véhicules utilisés dans le cadre d'événements ou de manifestations de voie publique de type festif, économique, sportif, culturel ou tournage, dont le transport d'animaux vivants ;
- aux véhicules des commerçants ambulants non sédentaires titulaires d'une carte de commerçant non-sédentaire en cours de validité ou d'une autorisation valide délivrée par l'autorité compétente, les véhicules des producteurs de denrées alimentaires venant livrer leur production ou approvisionner des marchés à l'intérieur du périmètre de la ZFE ;
- aux véhicules de plus de 30 ans d'âge utilisés dans le cadre d'une activité commerciale à caractère touristique ;
- aux véhicules de type camions citernes, camions frigorifiques, bétonnières ;

- aux véhicules affectés aux associations agréées de sécurité civile, ainsi qu'aux véhicules des associations et entreprises disposant de l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), dans le cadre de leurs missions, munis d'un document fourni par l'association prouvant leur qualité ;
- aux convois exceptionnels au sens de l'article R433-I du code de la route munis d'une autorisation préfectorale ;
- aux véhicules automoteurs spécialisés, portant la mention « VASP » (caravanes, tracteurs et autres véhicules agricoles, dépanneuses, et bennes à ordures ménagères notamment) ;
- aux véhicules à deux-roues motorisés.

Désormais, le projet de la Zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole fait l'objet d'une concertation réglementaire jusqu'au 21 juillet 2024 ouverte aux habitants et aux parties prenantes, et également aux communes de la MEL.

→ Adoption à l'unanimité.

Il est convenu de relancer la communication relative aux transports à la demande de la MEL.

☐ **2024-18** : lors de notre précédent conseil, le 28/03/2024, nous avons décidé d'octroyer une participation aux Gazelle de la LYS Leur participation au Rallye Aïcha des GAZELLES 2025 et autres évènements sportifs.

Mais suite à une erreur de saisie informatique (le fameux copier-coller), le mandatement n'a pas été opéré du fait sportifs. Le maire propose donc de pérenniser notre attribution de 280 € qui, pour mémoire, correspond au montant proposé aux sponsors.

→ Adoption à l'unanimité.

ÉVÈNEMENTS LOCAUX

☐ Avancée des travaux de la M108 : le maire a pris l'arrêté AM 2024 -07 le 21/06/2024 relatif aux travaux de robotages et poses d'enrobés, prévus du 01 au 05 juillet, avec la M108 barrée et déviations par route de Deûlémont et route d'Armentières.

☐ Ainsi que nous l'avions projeté, nous disposons désormais d'un pupitre électronique qui nous permet, notamment, de répondre aux obligations d'affichage public. Notre secrétaire générale de mairie, Mme Marion WESTELYNCK, a déjà entamé la publication de documents. Pour mémoire le loyer mensuel de cet équipement performant est de 178,80 €.

☐ Nous ne pouvons que nous féliciter du choix de notre défibrillateur : il a été remplacé, aux mêmes conditions, par un nouveau, plus performant et une nouvelle armoire extérieure, endommagée durant les travaux. Pour mémoire il utilise un ancien réseau radio de la marine nationale afin de renseigner les divers intervenants pour le secours sur sa position, mais également afin de signaler ses dysfonctionnements techniques. À la rentrée nous demanderons une formation sur site, afin de démystifier son usage, tant auprès de vous-même que des administrés.

M. le 1^{er} maire adjoint rappelle que nous disposons de liens vers des vidéos de formation, nous les adresseront au conseil et à la population.

FINANCES LOCALES

☐ Ainsi que dit plus haut, les travaux de la M108 seront prochainement achevés, resteront donc l'ajout du marquage au sol et la pose de deux écluses. Puis vers le mois de novembre il nous faudra planter les haies séparatives entre la route et la piste cyclable, élément primordial de sécurité.

Afin de prévoir le budget, l'entreprise DERAM a produit une première estimation pour les travaux de plantation séparatives pour la M108 : elle se monte à 7 740 €, 3 charmilles au mètre linéaire en racine nue, en 60 cm de haut, soit 2 250 au total. Mise en place d'une bâche de protection avec sardine et 1 tuteur tous les 5 mètres avec fil galvanisé ; l'entretien annuel pour la suite restera à notre charge évidemment.

Le maire demande donc au conseil s'il maintient ce choix, car si nous nous contentions de gazon, la tonte pourrait par la suite être reprise par la MEL (le maire a questionné lors de la réunion CER, voir dans les questions diverses).

Il faut insister sur le fait que cette nouvelle option qui, bien que moins onéreuse, s'écarterait énormément des objectifs de sécurité de la nouvelle voirie que nous nous étions fixés.

L'installation d'une zone plantée par haie de charmille est confirmée, M. DEAN souligne qu'il faut demander une garantie de repousse.

Un nouveau message aux habitants sera adressé aux administrés avec les renseignements relatifs aux travaux.

□ Pour la mairie : réfection de soubassements et murs arrière, 1 fenêtre et 1 porte, pour 2 645,48 TTC auprès de la société DESRUEZ et FILS de Bousbecque ; le maire a relancé la société pour intervention après la fin des travaux de la M108 prévus en 1^e semaine de juillet.

□ Nous avons perçu du Département le solde de la subvention, soit 8 073 € venant s'ajouter à l'acompte de 24 220 € versés sur 2023, portant le montant total à 32 293 €, très généreusement attribués pour notre rénovation d'éclairage public. Il convient de continuer à se faire largement écho auprès de nos administrés de l'aide apportée par le Département, par le biais notamment de nos conseillers Mme DELRUE et M. PLOUY.

En ce qui concerne la MEL, autre intervenant primordial, nous avons reçu ce 20/06/2024 la totalité de l'attribution au titre des fonds de concours, pour 16 146,75 €. Rappelons en outre qu'un FCTVA estimé à 2 118,95 € reste à percevoir, ainsi que des certificats d'économie d'énergie pour 5 855 €.

Tout cela sur une facture de 77 503,80 € TTC, ce qui nous laisserait un reste à charge de 8 172,80... pas mal pour un passage de tout la commune !

Et l'on peut d'autre part rappeler les économies d'énergie générées (nous allons pouvoir analyser après 1 année de consommations), ainsi que les coûts d'entretien largement en baisse.

QUESTIONS DIVERSES

□ La conseillère notre amie Mme LAMEYSE nous a signalé ce 21 juin 2024 que le site du Vert – Digue est à nouveau fréquenté par des exhibitionnistes (plusieurs personnes âgées), qui ont déjà fait l'interpellation de la part de nos gendarmes et de la Police belge, car ce territoire est du ressort de Comines – Warneton. Je vous propose d'interpeller à nouveau par courrier officiel les forces de l'ordre et d'y adjoindre la police de Comines France, proche du site en venant de chez eux. D'autre part il ne faut pas hésiter à appeler nos gendarme, car si d'aventure la patrouille est proche du site, ils possèdent une clef de la barrière VNF ou peuvent venir la retirer en mairie. De fait, assurez-vous que le **n° d'appel de la brigade de Quesnoy** figure dans votre répertoire : **03 20 78 90 44**

□ Élections législatives : détermination des tours afin d'assurer la tenue du bureau de vote, le 30/06 et le 07/07/2024 date. Suite à l'appel à volontaires, deux électrices se sont manifestées et Mme Lameyse assumant deux permanences de suite, deux créneaux restent à couvrir : de 13h00 à 15h30 tant le 30/06 que le 07/07.

□ Le mercredi 26/06/24, le maire a été convié, en compagnie des Maires de Comines et Deûlémont, à une réunion au CER de Marquette Lez Lille (Centre d'Entretien Routier). Elle portait sur la réfection de la M945 entre le rond - point de Deûlémont « De La Bellevue » (MATCH) et celui de Comines « du Hel » (LIDL).

« Les villes de Comines, Deûlémont, Warneton et la Métropole Européenne de Lille envisagent la rénovation d'une section de la route métropolitaine 945 et de ses pistes cyclables.

Deux scénarios seront proposés : l'aménagement de deux pistes comme actuellement ou une piste bi-flux élargie. Les travaux s'effectueront de nuit

À suite de quoi une nouvelle réunion de concertation aura lieu le mardi 27 août et une consultation citoyenne va débiter le 01 pour se terminer le 28 juillet ; je vous invite fortement à y participer.

Du 1er au 28 juillet 2024, vous êtes invités à répondre à une enquête afin de donner votre avis et faire part de vos attentes sur cette rénovation. Le maire a adressé un courriel cet après - midi, reprenant un lien direct de connexion, il s'est d'ores et déjà opposé à la prise en charge de l'entretien de la séparation par la mairie.

□ La demande de permis de construire produite en juin par la société flandria est évoquée : elle doit faire l'objet d'adaptations. Elle concerne une unité additionnelle pour le laquage et le déplacement de parking, notamment.